



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2021_005
Objet : Vote du budget primitif 2021

Séance du vendredi 19 mars 2021

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Michèle CASTAN, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Jean-Paul POURQUIER, Joël ROUQUET, Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Séverine CORNUT, Aymeric FELGEIROLLES, Alain GUENNOU, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Jérémy PIC, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Christophe SUDRE, Christine VALENTIN

Absents : Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Alain FARGES, Martial MALIGES, Vincent REMISE, Pierre REY, Michel THEROND

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Compte tenu de la présentation des orientations budgétaires pour 2021 lors de la séance du 16 Février 2021 et du débat qui s'en est suivi, il est proposé au vote le budget primitif mis en annexe avec le rapport d'orientations budgétaires, pour un montant de **376 328.60€**.

Ce budget reprend l'intégralité des missions exercées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère en 2021 :

- PETR : élaboration du projet de territoire
- GAL Gévaudan-Lozère – Animation du programme Leader 2014-2020 –

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 22/03/2021
048-200078343-20210319-DE_2021_005-DE

- GAL Gévaudan-Lozère – Projet de coopération « Ma Nature Accessible » –
- Mission Accueil de nouvelles populations : animation du programme d’actions 2018-2021 jusqu’au 30 Juin 2021
- Contrat territorial Occitanie : animation du contrat et accompagnement des communes « Bourgs-centres »
- Pôle urbanisme :
 - Service d’instruction des autorisations d’urbanisme : poursuite de l’activité du service à hauteur de 1.8 ETP pour les 12 communes concernées et formations du personnel communal
 - SCOT : recrutement d’un-e chef de projets à partir du 1^{er} avril 2021
- Contractualisation avec l’Etat :
 - Contrat de Transition Ecologique : coordination du contrat, accompagnement des porteurs de projets, élaboration de la maquette financière et animation des instances (comité de pilotage, comités techniques, comités des financeurs)
 - Contrat de ruralité : élaboration de la maquette 2021
 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique : préparation de la contractualisation pour une signature annoncée en juin 2021
- Investissement : Montant prévisionnel de 6752€, comprenant du matériel informatique et du mobilier (poste SCOT) ainsi que la mise à niveau du logiciel du service ADS pour les procédures liées à la dématérialisation des actes
- Compte-tenu de ces éléments, le conseil syndical a retenu la proposition d’une **cotisation annuelle pour les EPCI à hauteur de 2.60€ par habitant, sur la base de la population municipale 2018.**

Aussi,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s’est déroulé lors de la séance du conseil syndical du 16 Février 2021,

Considérant le projet de budget primitif de l’exercice 2021 du budget principal présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Oui l’exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Adopte le budget primitif 2021
- Fixe le montant de la cotisation annuelle des EPCI à 2,60€ par habitant sur la base de la population municipale 2018
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions inscrites au présent budget

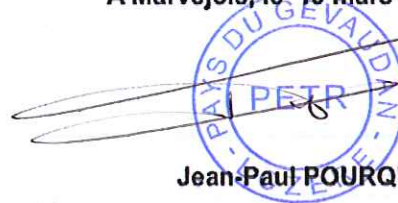
PETR DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
BUDGET 2021 - Budget prévisionnel au 16/02/21

DEPENSES				RECETTES			
	Descriptif des dépenses	Prévisionnel TTC	%		Descriptif des recettes	Prévisionnel TTC	%
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	65 728,28 €	17,5%	70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES	- €	0,0%
60611	Eau et assainissement		0,0%				
60612	Electricité		0,0%	74	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	375218,60	99,7%
60622	Carburants	1 300,00 €	0,3%	7473	Total subventions Conseil départemental	11150,85	3,0%
60623	Alimentation	250,00 €	0,1%				
60632	Fournitures petit équipement	200,00 €	0,1%				
6064	Fournitures administratives	950,00 €	0,3%	7472	Total subventions Région Occitanie	31455,78	8,4%
6068	Autres fournitures	200,00 €	0,1%	74718	Total subventions Etat	31780,00	8,3%
			0,0%	74748	Participation des communes (service ADS)	91620,78	
6132	Location immobilière	14 502,00 €	3,5%	7477	Total subventions FEDER	12444,50	3,3%
6135	Location mobilière (copieur voiture)	3 760,00 €	1,0%	7477	Total subventions FEADER	110638,71	29,4%
	Maintenance (consommables/informatique)	8 846,94 €	2,4%	74758	Total cotisations 2021	86617,98	23,0%
6161	assurance multirisques (local+RC)	1 050,00 €	0,3%				
6168	Assurances (véhicule)	450,00 €	0,1%	75	AUTRES PRODUITS	1110,00	0,3%
617	Etudes et recherches	- €		7588	Autres produits	1 100,00 €	
6184	Frais de formation	3 200,00 €	0,5%				
6188	Autres frais divers	400,00 €	0,1%	7788	Produits exceptionnels divers	10,00 €	
6188	Actions PETR (ateliers thématiques)		0,0%				
6226	Service juridique ADS	414,34 €	0,1%				
6231	Annonces et insertions	39,00 €	0,0%				
6236	Catalogues et imprimés	616,00 €	0,2%				
6238	Divers (arrosés, ménage...)	2 310,00 €	0,6%				
6251	Déplacements, frais de missions agents	1 850,00 €	0,5%				
6256	Déplacements, frais de missions élus	1 000,00 €	0,3%				
6258	Frais de mission (repas, hôtel)	1 240,00 €	0,3%				
6257	Frais de réception	3 475,00 €	0,3%				
6261	Frais postaux	1 305,00 €	0,3%				
6262	Internet et téléphone	4 775,00 €	1,3%				
627	Services bancaires	300,00 €	0,0%				
6281	Cotisation (ANPP...)	2 140,00 €	0,4%				
6288	Autres services extérieurs (dont CNAS)	1 935,00 €	0,5%				
62878	Remboursement autres organismes (fudes local)	10 000,00 €	2,7%				
63558	Entretien biens mobiliers	- €	0,0%				
12	CHARGES DE PERSONNEL	302 398,32 €	80,4%				
6218	Personnel mis à disposition		0,0%				
6332	Cotisations au FNAL		0,0%				
6336	Cotisations CDG et CNFPT	4 500,00 €	1,2%				
64111	Personnel titulaire	63 204,00 €	16,8%				
64131	Personnel non titulaire	150 254,36 €	39,9%				
6451	Cotisations à l'Urssaf	55 276,76 €	14,7%				
6453	Cotisations caisses de retraite	21 000,00 €	5,6%				
6454	Cotisations Pole Emploi	6 030,00 €	1,6%				
6455	Cotisation assurance personnel (mutuelle)	- €	0,0%				
6456	Versement FNC (supplément familial)	- €	0,0%				
6475	Médecine du travail (B agents)	875,00 €	0,2%				
6488	Autres charges	1 258,20 €	0,3%				
65	COURANTE	250,00 €	0,1%				
65548	Autres contributions	- €					
65888	Autres charges de gestion courante	250,00 €					
66	CHARGES FINANCIERES	1 200,00 €	0,3%				
66111	Intérêts emprunts						
6615	Ligne de crédit OCC	1 200,00 €					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,0%				
23	Virement à l'investissement	6 752,00 €	1,8%				
42	Opérations d'ordre	- €					
6811	Dotations aux amortissements						
	Total section de fonctionnement	376 328,60 €	100,0%		Total section de fonctionnement	376 328,60 €	100%
PREFECTURE DE MENDE							
1641	Remboursement factuel de l'Etat			21	Virement fonctionnement	6 752,00 €	
1646	66 réception de l'AR: 22/02/2021			40	Opérations ordre		
2091	Locatib (ADS)	5 028,00 €		21188	Amortissements	- €	
048	20078343-20210319-DE-2021-005-DE	1 021,00 €					
2118	Mobilier bureaux et informatique	200,00 €					
2184	Autres matériels (mobilier)	200,00 €					
	Total section investissements	6 752,00 €			Total section investissements	6 752,00 €	

Certifié conforme,

A Marvejols, le 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22/03/2021
et publié ou notifié
le 02/04/2021



Jean-Paul POURQUIER

Président du P.E.T.R. du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE

Date de réception de l'AR: 22/03/2021

048-200078343-20210319-DE_2021_005-DE